



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 122154

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dangers que fait peser la pratique des *piercings* sur la santé de nos concitoyens qui s'adonnent à ce phénomène. En effet, ce perçage peut, lors de son implantation puis pendant toute la durée de sa mise en place et même après avoir été retiré, être à l'origine de multiples incidents, souvent graves de conséquences, avec des séquelles parfois importantes. Les *piercings* du visage notamment buccaux, se compliquent ainsi souvent de cicatrices hypertrophiques avec formation de bourrelets douloureux, d'altérations gingivales ou dentaires, de réactions inflammatoires associées. De plus, la présence constante d'un foyer infectieux, souvent discret et à peine visible, peut entraîner une résistance aux traitements, ces mêmes germes se retrouvant parfois à l'origine d'infections nosocomiales dans les hôpitaux. Aussi, il lui demande s'il est envisagé d'adopter des mesures d'hygiène dans les hôpitaux interdisant le port du perçage à toute personne en contact professionnel avec des malades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122154

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)